

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1518**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) - Prolongation des mesures agro-environnementales pour les couverts herbacés - Attribution de compensations financières à des agriculteurs - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1518**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) - Prolongation des mesures agro-environnementales pour les couverts herbacés - Attribution de compensations financières à des agriculteurs - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2016-1111 du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon a approuvé le PAEC de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 qui vise à accompagner les agriculteurs dans la mise en place de mesures pour le maintien de la biodiversité, la protection de la qualité de l'eau dans l'est lyonnais et la lutte contre les ruissellements à l'origine de phénomènes érosifs.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) contractées par les agriculteurs étant échues au 15 mai 2022 et la prochaine programmation de MAEC ne démarrant qu'en mai 2023, l'État a décidé d'ouvrir à la prolongation, un certain nombre de mesures, pour une année supplémentaire de contrat.

Les mesures qui concernaient l'implantation et le maintien de couverts herbacés, que ce soit pour répondre à des enjeux liés à l'eau, au ruissellement ou à la biodiversité, n'ont pas été ouvertes à la prolongation.

Afin d'éviter une remise en culture de ces prairies présentant de multiples intérêts pour l'eau, la biodiversité, la maîtrise de l'érosion, le stockage de carbone etc., la Métropole a accordé une aide au maintien de ces couverts, jusqu'en 2023, pour les exploitations engagées sur son territoire dans des MAEC, couverts herbacés ou couverts d'intérêt faunistique et floristique, arrivant à échéance en mai 2022. Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022, elle a attribué 36 748,98 € TTC à 15 exploitations engagées sur le territoire métropolitain.

**II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de 2 601 € à monsieur André Peysson, pour le maintien, une année supplémentaire, des couverts herbacés qui étaient engagés en contrat de MAEC jusqu'en mai 2022.

L'exploitant, monsieur André Peysson, étant parti en retraite, la gestion de ses parcelles a été transférée à la SCEA les Cousins Peysson, ce qui rend nécessaire la correction matérielle de la délibération précitée et la signature d'une convention avec ce nouveau bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1788 du 17 octobre 2022 portant sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 601 € au profit de la SCEA les Cousins Peysson, en lieu et place de monsieur André Peysson,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la SCEA les Cousins Peysson définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 2 601 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--